

Chronique immobilière

Documents à fournir pour une location d'appartement

Quels sont les documents à fournir pour que je (en tant que locataire) puisse avoir plus de chances pour louer un bien ?

En général, le locataire doit fournir une demande de location, établie par le propriétaire ou la régie immobilière, qui contient en particulier un bref descriptif de l'objet à louer (adresse, nombre de pièces, étage, montant du loyer, etc.) ainsi que les coordonnées du locataire (nom, prénom, adresse), date de naissance, profession, employeur, etc. Il fournira également les trois dernières fiches de son salaire ou tout document attestant de ses revenus, une copie de sa pièce d'identité, et un extrait récent de l'Office des poursuites et faillites. Conformément aux règles et usages locatifs du canton de Vaud, le locataire devra être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Un document attestant la conclusion de cette assurance est donc également à transmettre au propriétaire ou à la régie immobilière.

FD/06/03/2020